

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION InnovGESTION au 01/01/2010

InnovGESTION est un outil de gestion de l'activité professionnelle, associative ou autre permettant à l'ensemble des collaborateurs d'accéder aux données et fonctionnalités dont il a besoin et pour lesquelles il a un accès autorisé, ce à partir de n'importe quel ordinateur connecté à internet partout dans le monde.

InnovGESTION est un outil à la carte, souple qui s'adapte à de nombreux domaines d'activité. InnovGESTION met à disposition de l'Adhérent de nombreuses fonctionnalités via plusieurs Modules indépendants et complémentaires dont la vocation est d'optimiser la communication entre les collaborateurs et avec les clients ou fournisseurs (sms, fax, mail) ou de mettre en place des outils spécifiques à une activité (location) ou répondant à un besoin (comptabilité). InnovGESTION permet d'accéder aux informations et données en temps réel.

InnovGESTION est un service proposé par la société InnovNET qui en est le concepteur. InnovGESTION est mis à disposition des personnes physiques ou morales souhaitant utiliser cet outil par le biais d'un Contrat d'adhésion au service. Les conditions contractuelles et tarifaires sont identiques pour tous les nouveaux Adhérents. Elles sont décrites dans les présentes conditions générales d'utilisation ainsi que sur l'Accès InnovGESTION.

Tout Adhérent utilisant InnovGESTION doit lire, accepter et se conformer aux présentes conditions générales qui remplacent tout accord ou document contractuel antérieur pouvant lier l'Adhérent et la société InnovNET. L'acceptation des présentes par l'Adhérent est formalisée au moment de la validation de son adhésion au Service sur le site www.innovgestion.fr.

DEFINITIONS

Adhérent : Toute personne physique majeure ou morale ayant adhéré au Service sur le site www.innovgestion.fr et accepté les présentes conditions générales d'utilisation.

Contrat d'adhésion : Ensemble constitué par les présentes conditions générales, les conditions tarifaires ou autres présentes sur le site www.innovgestion.fr et validées au moment de l'adhésion au Service. Ces éléments contractuels seront envoyés par mail à l'Adhérent à l'issue de la procédure d'adhésion sur le site www.innovgestion.fr.

Module : Fonctionnalités de l'outil InnovGESTION ayant un objectif commun et/ou répondant à une même thématique. L'outil InnovGESTION est utilisé par souscription d'un ou plusieurs Modules de gestion ou de communication. Chaque Module dispose d'un tarif qui lui est propre.

Le contenu, l'utilisation et l'ergonomie de chaque Module pourront être modifiés unilatéralement par InnovNET. Les Adhérents seront informés de telles modifications par voie d'affichage sur leur espace InnovGESTION.

Période initiale de souscription : La Période initiale débute le premier jour du mois suivant celui au cours duquel la souscription à un Module a lieu. Elle dure trois mois au cours desquels l'Adhérent ne peut pas annuler sa souscription au Module considéré.

Service : Ensemble des outils de gestion et de communication InnovGESTION et leur mise à disposition via internet par sélection des Modules souhaités.

Avenant au Contrat d'adhésion : Toute modification du Contrat d'adhésion postérieure à l'adhésion au Service. L'Adhérent sera informé de l'existence d'une telle modification par voie d'affichage lors de sa connexion à InnovGESTION. L'Adhérent devra alors prendre connaissance du contenu de la modification réalisée pour accéder à son espace InnovGESTION. L'Avenant sera toujours présenté aux Adhérents au moins un mois avant sa date de prise d'effet.

Accès InnovGESTION : Adresse internet à partir de laquelle les personnes habilitées par l'Adhérent peuvent accéder au Service et l'utiliser.

Code d'accès : Identifiant et mot de passe attachés à l'Accès InnovGESTION et permettant d'entrer dans la zone opérationnelle de l'outil dédié à l'Adhérent en fonction de l'habilitation de l'utilisateur.

OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les termes et les conditions dans lesquels InnovNET met à la disposition de l'Adhérent InnovGESTION.

Toute utilisation d'InnovGESTION est subordonnée au respect des présentes.

DESCRIPTION DE L'OFFRE InnovGESTION

L'offre visant à la mise à disposition et à l'utilisation d'InnovGESTION comprend :

- La présentation du Service, des différents Modules et de leurs fonctionnalités, des tarifs sur le site www.innovgestion.fr.
- L'Adhérent s'inscrit dans un premier temps en transmettant une adresse mail.
- InnovNET informe l'Adhérent par mail que son espace d'adhésion est accessible.
- L'Adhérent finalise son inscription administrative, crée un Code d'accès de son choix et choisit le ou les Module(s) qu'il souhaite utiliser ; l'adhésion au Service est terminée et l'Adhérent reçoit un mail de confirmation.
- L'Adhérent peut faire évoluer comme il le souhaite son Accès InnovGESTION en modifiant d'un mois à l'autre le contenu du Service. La souscription d'un Module ou l'annulation d'une souscription de Module se fait à partir de l'Accès InnovGESTION de l'Adhérent sous réserve du respect de la Période initiale de souscription. L'Adhérent peut également gérer les Codes d'accès : création, suppression, modification et hiérarchisation en fonction des différents utilisateurs qu'il aura autorisés.

ADHESION

L'Adhérent doit fournir à InnovNET l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement de sa facturation ainsi que l'ensemble des données requises pour la création de l'Accès InnovGESTION. Cette inscription administrative auprès d'InnovNET est faite à partir du site www.innovgestion.fr au moment de l'adhésion au Service.

L'Adhérent déclare l'ensemble de ces informations et pièces exactes, complètes et actualisées. Au cas où les informations fournies par l'Adhérent seraient fausses, incomplètes ou obsolètes, InnovNET se réserve le droit, sans aucune indemnité et sans préavis, de suspendre ou de mettre fin au Contrat d'adhésion, de supprimer tout ou partie de l'Accès InnovGESTION, les données et les fichiers y figurant étant restitués à l'Adhérent sur le support qu'InnovNET aura choisi, sans préjudice de cette dernière des actions de droit commun qui pourraient lui être ouvertes.

InnovNET se réserve le droit discrétionnaire de refuser ou d'annuler sans indemnité l'accès à InnovGESTION aux personnes physiques ou morales dont elle jugerait l'activité incompatible avec les règles morales ou légales. InnovNET sera dans l'obligation de signaler aux autorités compétentes toute activité illégale constatée.

ACCES InnovGESTION

Les droits d'accès et d'utilisation d'InnovGESTION sont des droits exclusifs et non transmissibles attachés à l'Adhérent. Le Code d'accès transmis initialement par InnovNET lors de la création de l'Accès InnovGESTION ou les Codes d'accès créés ultérieurement par l'Adhérent sont strictement personnels et confidentiels.

OBLIGATIONS D'InnovNET

InnovNET n'est tenue que d'une obligation de moyens vis à vis de l'Adhérent c'est à dire qu'elle s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer la continuité du Service proposé sous réserve des articles HEBERGEMENT, RESILIATION et RESPONSABILITES des présentes.

HEBERGEMENT

L'Accès InnovGESTION est hébergé sur les serveurs d'un prestataire spécialisé d'InnovNET. Ils sont accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sous les réserves ci-dessous mentionnées et les dispositions de l'article RESILIATION.

InnovNET se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'Accès InnovGESTION :

- en cas de défaillance des systèmes informatiques, logiciels et des matériels des serveurs ,
- pour des raisons de maintenance et/ou d'amélioration.

En outre l'Adhérent déclare être informé des caractéristiques du réseau Internet et notamment du fait que :

- la transmission des données sur Internet ne bénéficie que d'une fiabilité relative due à l'hétérogénéité des réseaux, aux caractéristiques et capacités diverses, qui lorsqu'ils sont saturés impactent sur les délais de téléchargement et d'accessibilité des données,
- certains réseaux spécifiques peuvent être soumis à des restrictions,
- l'Internet est un réseau ouvert, et en conséquence InnovNET ne peut garantir l'Adhérent contre les risques d'intrusion, de piratage des données, fichiers clients voire la contamination par des virus informatiques.

InnovNET ne saurait donc être tenue pour responsable des conséquences et dommages directs et indirects supportés par l'Adhérent.

SECURITE DES DONNEES

L'ensemble des informations et fichiers mis à disposition par les utilisateurs habilités par l'Adhérent à utiliser InnovGESTION est mis en bases de données par InnovNET pour les besoins du Service.

L'accès à ces bases de données est sécurisé. Les informations transitant sur l'Internet sont sécurisées au moyen d'un certificat SSL 128 bits.

PROPRIETE DES CONTENUS

Il est rappelé que :

- l'ensemble des applications mises à la disposition de l'Adhérent par InnovNET demeurent la propriété exclusive de cette dernière ; il convient d'entendre par applications l'ensemble des éléments techniques permettant le fonctionnement du Service proposé et des éléments graphiques et esthétiques de l'Accès InnovGESTION ;
- l'ensemble des données et fichiers apportés par l'Adhérent dans le cadre de l'exercice de son activité demeurent sa propriété ; l'Adhérent garantit InnovNET contre tout recours de tiers quant à la propriété de ces contenus ainsi que de tous les préjudices directs ou indirects subis par InnovNET de ce fait.

EFFET, DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT D'ADHESION

Prise d'effet et durée du Contrat d'adhésion

Le Contrat d'adhésion est conclu pour une durée indéterminée. Il pourra être résilié à tout moment par l'une quelconque des parties moyennant un délai de préavis de deux (2) mois et sous réserve du respect par l'Adhérent de la Période initiale de souscription.

La demande de résiliation doit être notifiée par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Résiliation en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations ou en cas d'Avenant au Contrat d'adhésion

A tout moment, chacune des parties pourra résilier le Contrat d'adhésion en cas de manquement grave aux obligations définies dans les présentes notamment en cas de non paiement sans préjudice de l'action en dommages-intérêts qui pourrait en résulter ; la résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai d'un (1) mois suivant une mise en demeure, faite par lettre recommandée avec accusé de réception, et qui n'aurait pas dans ce délai, permis la mise en place des mesures nécessaires à assurer la bonne exécution du Contrat d'adhésion.

Tout événement relevant des cas de force majeure suspend les droits et obligations des parties. Au cas où les événements persisteraient au-delà d'un délai de deux (2) mois à compter de leur survenance, les parties pourront résilier sans indemnité le Contrat d'adhésion par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant la réalité et la date de survenance de la force majeure.

Les parties conviennent, sans que cette liste soit limitative, que constitue un événement relevant de la force majeure tout dommage trouvant son origine ou sa cause dans une grève, arrêt de fourniture de l'énergie, défaillance du réseau internet utilisé par les parties, défaillance totale ou partielle du réseau de télécommunication, interruption totale ou partielle des services due aux opérateurs publics ou privés, guerre civile ou étrangère, émeutes ou mouvements populaires, attentats, tempêtes, tremblements de terre ou tout dommage important affectant les locaux des parties.

L'Adhérent peut résilier son Contrat d'adhésion si un Avenant a été proposé et qu'il ne souhaite pas y adhérer. Dès que l'Adhérent a connaissance de la modification envisagée il doit informer dans les meilleurs délais et au plus tard quinze (15) jours avant l'entrée en vigueur de la modification InnovNET de son souhait de résilier. La résiliation prendra effet à la date de mise en place de la modification objet de l'Avenant.

A défaut de résiliation du Contrat d'adhésion suite à un Avenant, l'Adhérent est réputé l'avoir accepté ; il recevra alors les éléments de son contrat mis à jour par mail.

Effets de la résiliation

En cas de résiliation du Contrat d'adhésion pour quelque raison que ce soit tout mois d'utilisation du Service commencé à la date de prise d'effet de la résiliation est dû en intégralité (Cf. PRIX DU SERVICE).

En cas de résiliation du Contrat d'adhésion pour quelque raison que ce soit l'Adhérent perdra au jour de la date de sa prise d'effet l'historique de ses données dans l'outil InnovGESTION.

InnovNET s'engage à détruire l'ensemble des contenus qui lui ont été communiqués dans le cadre des présentes après restitution d'une copie à l'Adhérent moyennant le paiement d'un forfait dont le montant est précisé lors de l'adhésion au Service. Le format de cette copie sera le cas échéant défini par InnovNET qui tiendra compte autant que possible, sans obligation de résultat de sa part, des souhaits de l'Adhérent en la matière.

RENONCIATION

L'Adhérent peut, dans les 7 jours qui suivent l'acceptation de l'offre InnovGESTION, renoncer à sa qualité. Aucune somme ne sera facturée par InnovNET durant cette période.

Pour exercer son droit de renonciation l'Adhérent doit adresser à InnovNET - Service clients – BP 3 - 62161 MAROEUIL, une lettre recommandée avec avis de réception.

Afin d'exercer son droit de renonciation l'Adhérent peut utiliser le modèle de lettre suivant :

« J'ai adhéré auprès de votre société au service InnovGESTION. Ma référence client est la suivante : XXXXXXXX.

En vertu des dispositions des Conditions Générales d'Utilisation du Service, je souhaite mettre fin à ce contrat en usant de mon droit de renonciation. »

Si l'Adhérent use de son droit de renonciation alors il perdra l'historique des données et fichiers insérées dans l'outil InnovGESTION sans qu'une copie soit mise à sa disposition.

PRIX DU SERVICE

La facturation du prix du Service réalisée au titre du Contrat d'adhésion est mensuelle.

Le prix du Service InnovGESTION se décompose de la façon suivante :

1. Coût des Modules souscrits

Selon les Modules les prix peuvent se présenter de deux façons différentes :

- Prix fixe par mois et par Module, facturé en début de période ;
- Prix fixe par mois et par Module complété par un montant variable en fonction de l'utilisation qui est faite du Module considéré sur la période concernée :
 - . Partie fixe du prix facturée en début de période,
 - . Partie variable du prix facturée en fin de période.

2. Coût de l'espace utilisé pour le stockage des données et fichiers de l'Adhérent

Un espace de stockage est offert avec l'adhésion au Service. La taille de cet espace varie selon si la souscription des Modules se fait à la carte ou dans le cadre d'une formule. Au-delà l'espace utilisé sera facturé en fin de période sur la base d'un prix fixe par mois et par tranche d'espace utilisé exprimée en Mo.

3. Coût de chaque utilisateur autorisé supplémentaire

Des Accès InnovGESTION sont offerts avec l'adhésion au Service permettant ainsi à l'Adhérent d'habiliter plusieurs personnes à utiliser les outils. Le nombre de ces Accès InnovGESTION varie selon si la souscription des Modules se fait à la carte ou dans le cadre d'une formule. A compter de l'utilisateur supplémentaire autorisé, l'Accès InnovGESTION est facturé en fin de période sur la base d'un prix fixe par mois et par personne.

Les prix des prestations InnovNET sont présentés HT sur l'Accès InnovGESTION et sont soumis à la TVA au taux de 19,6%.

FACTURATION ET MOYENS DE PAIEMENT

InnovGESTION établira les factures à l'attention de l'Adhérent qui devra les régler au plus tard à la date d'échéance mentionnée dessus.

Les factures pourront être réglées par chèque, par virement bancaire ou par carte bancaire avec paiement sécurisé à partir de l'Accès InnovGESTION de l'Adhérent.

Les factures seront mises à disposition de l'Adhérent sur son Accès InnovGESTION au format pdf. L'Adhérent pourra enregistrer sous format électronique et imprimer chaque facture. Sur simple demande de sa part un original pourra lui être adressé par courrier dans un délai de 7 jours.

En application des dispositions légales, l'Adhérent sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement, calculée par application aux sommes dues, d'un taux d'intérêt égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal, applicable 30 jours après la date limite de paiement.

RESPONSABILITES

InnovNET ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, que pourrait subir l'Adhérent et résultant de quelque manière que ce soit de l'usage d'InnovGESTION. Elle ne pourra pas être tenue pour responsable notamment des dommages résultant de la perte, l'altération ou l'accès frauduleux à des données qu'elle stocke et/ou héberge.

Cependant InnovNET s'engage à prendre toutes précautions nécessaires de nature technique et d'organisation pour empêcher tout accès ou traitement non autorisé, toute destruction accidentelle ou illicite de données.

PROTECTION DES DONNEES NOMINATIVES

InnovNET exploite pour les besoins de la mise à disposition de l'Accès InnovGESTION des informations nominatives relatives à l'Adhérent, à ses collaborateurs et partenaires commerciaux, et à partir de ces informations nominatives constitue et traite des fichiers informatiques.

InnovNET bénéficie d'un droit d'usage de ces informations nominatives, aux seules fins de la mise à disposition et de la maintenance de l'Accès InnovGESTION. En conséquence, InnovNET s'interdit de les divulguer ou de les exploiter, directement ou indirectement, en dehors des stricts besoins de sa mission.

InnovNET s'engage à traiter les fichiers informatiques en conformité avec les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. InnovNET assure notamment la déclaration préalable auprès de la CNIL.

UTILISATION DES REFERENCES

Tant que le Contrat d'adhésion est en vigueur, sauf volonté contraire de l'Adhérent exprimée par écrit, ce dernier autorise InnovNET à utiliser ses références à des fins commerciales.

NULLITE

En cas de nullité de l'une des dispositions du Contrat d'adhésion, les parties remplaceront d'un commun accord la disposition nulle par une disposition visant à un effet économique et juridique équivalent à la disposition d'origine. Les autres dispositions du Contrat d'adhésion resteront inchangées.

CONFIDENTIALITE

Les parties ainsi que leurs collaborateurs s'engagent respectivement à considérer comme confidentiels, pendant toute la durée du Contrat d'adhésion et après son terme, quelque qu'en soit la raison, durant 2 ans, l'ensemble des documents, logiciels, savoir-faire, données et informations matériels et immatériels, communiqués par l'une des parties pour l'exécution du Contrat d'adhésion et à ne pas les utiliser ou les faire utiliser en dehors des besoins du Contrat d'adhésion.

CESSION DU CONTRAT D'ADHESION

L'Adhérent ne peut en aucun cas transmettre à titre onéreux ou gratuit, totalement ou partiellement, sous quelque forme que ce soit, le Contrat d'adhésion ou le bénéfice de l'utilisation de l'Accès InnovGESTION ou substituer un tiers dans l'exécution de ses obligations, sans le consentement exprès et préalable d'InnovNET.

Aux fins de bonne exécution de ses engagements, InnovNET se réserve la possibilité de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit tout ou partie des droits et obligations des présentes ou substituer un tiers pour l'exécution de tout ou partie des droits et obligations résultant du Contrat d'adhésion.

NOTIFICATION / RECLAMATION

Sauf indication contraire, toute notification ou réclamation de l'Adhérent devra être adressée à InnovNET par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

InnovGESTION
Service clients InnovNET
BP 3
62161 MAROEUIL

LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises au droit français.

Avant toute action contentieuse, les parties chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable leurs différends relatifs à la validité, l'exécution et à l'interprétation du Contrat d'adhésion. Les parties devront se réunir afin de confronter leurs points de vue et effectuer toutes constatations utiles pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

Les parties s'efforceront de trouver un accord amiable dans un délai de 30 jours à compter de la notification par l'une d'elle de la nécessité d'un accord amiable, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les parties entendent conférer à cette procédure, prévue aux 2 alinéas ci-dessus, une pleine force contractuelle. De commune volonté des parties, l'action en justice engagée par l'une d'elles en inobservation de cette procédure sera irrecevable.

A défaut d'accord amiable, seuls les tribunaux d'Arras seront compétents pour statuer.